

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION DES FABRICATIONS MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément à la loi N°23-12 du 05 Août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des clauses contractuelles du contrat n°193 du 13/03/2023, portant la réalisation de l'amenée d'eau +bâche à eau 200m3 au profit de l'usine C site de MILIANA, conclu avec SARL EPCTRB ZEMOUCHÉ dont le siège social Sis au Local n°60,Ain Zaouia Centre, Tizi-Ouzou cette dernière est mise en demeure pour les motifs suivants:

- Non-respect des engagements contractuels ;
- Retard dans l'exécution des travaux ;
- Absence totale de l'entreprise sur chantier.

Dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale, l'entreprise est tenue d'honorer ses engagements contractuels, faute de quoi, des mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.